

**PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
"ESSOR DU RHIN" A FESSENHEIM
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2010**

Lundi 27 septembre 2010 à 20 heures, le Conseil communautaire s'est réuni exceptionnellement dans les locaux de la Pépinière d'entreprises « La Ruche », au 1 Rue de l'Europe à Fessenheim, sous la présidence de M. André ONIMUS, Président.

M. le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes puis aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 30 août 2010.
2. Pépinière d'entreprises
3. Zone Artisanale de la Hardt
 - 3.1 Convention ERDF – Connexion réseau
 - 3.2 Lot 2 réseaux secs – Avenant n°1
 - 3.3 Enfouissement réseau HTA
4. Zone Industrielle Koechlin – Convention de servitude poste de transformation UEM
5. Avis sur projet SCOT Colmar Rhin Vosges
6. Décision modificative n°6 Budget Principal – Ajustements de crédits
7. Dispositif de soutien aux formations
8. Ressources humaines
9. Divers
10. Informations

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 30 août 2010.

Le procès-verbal de la séance du 30 août 2010 est approuvé sans observation.

2. Pépinière d'entreprises

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Dans le cadre de la construction de la pépinière d'entreprises, la communauté de communes, en accord avec le maître d'œuvre, propose de modifier et d'adapter certaines prestations des marchés attribués.

Ceci nécessite l'établissement d'avenants négatifs pour 2 lots comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant du marché HT	Avenant N°1 ou N° 2	%	Nouveau montant du marché en € HT	Commentaires
7	Menuiserie extérieure alu.	KLEINHENNY Raymond	170 000 €	- 7 350,71 €	4,32 %	163 693,29 €	Portes métalliques extérieures et garde-corps pour Biotope.
13	Peinture intérieure et extérieure	Les Peintures Réunion	49 568,07 €	- 5 055,30 €	10,2 %	44 512,77 €	Revêtement PVC, nettoyage des locaux, traitements boiserie extérieures.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise

Le Président ou son représentant à signer les avenants et toutes les pièces y relatives.

Observations : La plaquette de promotion de la « Ruche » vient d'être éditée. Elle est distribuée à l'ensemble des délégués communautaires.

Par courrier daté du 17 septembre 2010, le Ministère de la Défense nous informe que renseignements pris auprès du service Grand Compte de France Télécom, la liaison France Télécom appartenant à l'Armée Française dans la rue de l'Europe n'est plus utilisée et a du être résiliée « depuis un certain temps ».

Le prochain comité d'agrément aura lieu le 30 septembre 2010 à 16h30. Les représentants de deux entreprises candidates à l'entrée seront auditionnés (ateliers). D'autres dossiers sont en constitution et feront l'objet d'une réunion ultérieure du comité d'agrément. Potentiellement, deux entreprises supplémentaires sont encore susceptibles de pouvoir entrer dans les locaux d'ici fin d'année (ateliers également).

Trois lots n'ont pas encore fait l'objet de levés des réserves (Alsacom, Vonthron et Kleinhenny).

Le système d'alarme est désormais opérationnel. Le coût du gardiennage depuis mi mai est de l'ordre de 25 000 € TTC.

L'habillage du poste de transformation devrait être réalisé par la société OLRV la semaine prochaine.

Mme Schneider, architecte-paysagiste, va soumettre une proposition d'ensemencement des prairies sèches qui sera réalisé par la société Nature & Techniques de Muttersholtz semaine 40 (période désormais propice).

Afin de traiter les biotopes intérieurs, la société Aux Champs du Berger de Hirtzfelden qui assure l'entretien des espaces verts gérés par la Communauté de communes interviendra sur site.

Une proposition d'entretien de gestion différenciée de l'ensemble des espaces verts de la « Ruche » sera transmise à la Communauté de communes par différents prestataires.

Il est rappelé que « La Ruche » est un lieu voué au développement économique du territoire. A ce titre le bâtiment est ouvert à tous les acteurs économiques, locaux ou régionaux, privés ou institutionnels. Toute association, hormis EPH (Essor des Professionnels de la Hardt), doit se tourner prioritairement vers le siège de la Communauté de communes ou leur commune de rattachement afin d'obtenir un local de réunion.

Pour conclure, M. Waltisperger rend compte du débriefing sur le marché paysan. Les participants étaient tous présents et ont fait part de leur satisfaction. Une nouvelle édition devrait voir le jour en mai 2011. Avant cela, une animation devrait avoir lieu dans les locaux de la « Ruche » à l'occasion des fêtes de fin d'année sous une forme à définir encore (petit marché de Noël ?).

3. Zone Artisanale de la Hardt

3.1 Convention ERDF – Connexion réseau

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Lors de l'aménagement de la 1^{ère} tranche de la zone d'activités de la Hardt en 1994, un poste de distribution électrique d'une capacité de 160 KVA a été installé. A ce jour, il dessert la 1^{ère} tranche et 5 parcelles dans la 2^{ème} tranche.

Utilisé à hauteur de 80% de sa capacité, la pose d'un nouveau poste en complément s'avère indispensable, sachant notamment que des contacts ont été liés avec un acquéreur potentiel demandant 250 KVA.

Suite à une réunion le 20 septembre sur site, il a été décidé en accord avec le distributeur (Erdff), d'installer un poste pouvant accueillir un transformateur d'une capacité de 1078 KVA (1000kW).

Toutefois, dans un premier temps et sur demande du distributeur, le transformateur n'aura qu'une capacité de 630 KVA (l'adaptation future en cas de besoin de 1078 KVA sera prise en charge par Erdff – Cf. article 4.4.2. de la convention).

Les équipements électriques nécessaires au bon fonctionnement seront financés par le distributeur. Une convention doit être signée pour le raccordement au réseau public de distribution. Le montant de la proposition de raccordement s'élève à 1 487,17 € TTC. Les crédits nécessaires sont pris à l'article 231361.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer la convention avec Erdf pour un montant de 1 487,17 € TTC.

Observations : Les travaux suivent l'échéancier. Les réseaux humides sont posés. Les réseaux secs ont débuté semaine 36.

La pose de longrines béton sur les terrains non vendus dans la 2ème tranche est actée pour 17 133,42 € TTC. La société Colas Est est attributaire.

3.2 Marché de travaux réseaux secs (lot 2) – Avenant n°1

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Dans le cadre de l'extension de la Zone d'Activités de la Hardt à Blodelsheim, la communauté de communes, en accord avec le maître d'œuvre SETUI, propose de modifier et d'adapter certaines prestations du marché attribué.

Ceci nécessite l'établissement d'un avenant n°1 comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant du marché HT	Avenant N°1	%	Nouveau montant du marché en € HT	Commentaires
2	Réseaux secs	ETPE	77 300 €	21 471,60 €	27,78 %	98 771,60 €	Modification du réseau BT avec 8 départs électriques depuis le poste et 9 coffrets électriques réseau, Déplacement de trois candélabres existants consécutif à la création d'un parking poids lourds, Bouclage des réseaux (éclairage public, France Tél., vidéo, gaz,...) sur 40 mètres linéaires.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser l'établissement de cet avenant correspondant. Les crédits nécessaires sont pris à l'article 231361.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise ETPE.

3.3 Enfouissement réseau HTA

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Dans le cadre de l'extension de la Zone d'Activités de la Hardt à Blodelsheim, la communauté de communes, en accord avec le maître d'œuvre LMS, propose de modifier et d'adapter certaines prestations du marché attribué.

Ces prestations résultent d'une demande spécifique d'Erdff, distributeur d'électricité, suite à une rencontre de M. Philippe MANTEY (responsable Erdff - Service maîtrise d'ouvrage HTA à Nancy).

Lot	Désignation	Titulaire	Montant du marché HT	Commentaires
	Enfouissement réseaux HTA	ETPE	65 000 €	Moins-values sur équipements électriques du poste de transformation pris en charge financièrement par Erdff Plus-values liées à la puissance installée (1MVA) nécessitant une connexion dite en « coupure de crête » et impliquant le bouclage du réseau HTA vers le poste de distribution privé situé à hauteur de l'entreprise SAUTER : réalisation de 331 ml de tranchée supplémentaire, évacuation, tout-venant, sable..., TPC 160 de 84 ml & grillage, Câble HTA, Jonction 2 unités, Tangente, Longement de réseau, Croisement de réseaux...

Au final, ces prestations ne modifient pas le montant total du marché et aucun coût unitaire supplémentaire n'est à prévoir. En conséquence, ceci ne nécessite pas l'établissement d'avenant pour un lot concerné.

Le conseil communautaire en prend acte.

4. Zone Industrielle Koechlin – Convention de servitude poste de transformation UEM

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Suite aux travaux d'extension et d'aménagement de la Zone Industrielle Kœchlin à Fessenheim, des aménagements périphériques au poste de transformation ont été mis en place (longrines béton, enrobés).

En effet, afin de se conformer à la législation, une convention de servitude, régissant les droits et obligations du distributeur d'électricité, est à intervenir entre la Communauté de communes et l'Usine Electrique Municipale de Neuf-Brisach (UEM).

A ce titre, la parcelle n° 99/1 Section 12, propriété de la Communauté de communes, d'une superficie cadastrale de 76 m², a été allouée au poste de distribution électrique déjà implanté.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer la convention de servitude avec l'UEM.

5. Avis sur projet SCOT Colmar Rhin Vosges

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Conformément aux articles L. 122-8 et L.121-4 du Code de l'Urbanisme,

Par courrier daté du 15 juillet 2010, le Syndicat Mixte pour le SCOT Colmar-Rhin-Vosges a transmis pour avis le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté par le comité syndical par délibération en date du 30 juin 2010.

La Communauté de communes est sollicitée pour émettre un avis en tant qu'EPCI voisins de ce SCOT et compétent en matière d'urbanisme.

La lecture des documents transmis n'appelle aucune remarque particulière quant au projet de SCOT Colmar-Rhin-Vosges.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Prend acte de la transmission du projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Colmar-Rhin-Vosges

Et dit

Qu'il n'a pas de remarques particulières à formuler quant aux documents transmis.

Observations : M. le Président rend par contre les élus communautaire attentif sur l'importance capital du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon en cours d'élaboration sur le territoire intercommunal. La présence des élus de chaque commune membre de l'intercommunalité est primordiale. Plusieurs interventions d'autres élus confirment les propos du Président.

6. Décision modificative n°6 Budget Principal – Ajustements de crédits

Rapporteur : André ONIMUS, Président, en l'absence de M. Etienne SIGRIST, Vice-président excusé et chargé des finances.

Lors du Conseil communautaire du 30 août dernier, l'assemblée délibérante a autorisé la contraction de deux prêts bancaires (626.280 € et 1,5M €). Afin de permettre le remboursement des capitaux et des intérêts y relatifs, il est nécessaire d'ouvrir des crédits complémentaires aux articles 1641 (investissement) et 6611 (fonctionnement).

En outre, il convient de réajuster les crédits en dépenses suite à des frais non prévus au BP 2010 tels que les frais de gardiennage de la « Ruche », la Taxe Local d'Equipement pour la « Ruche » (1^{er} acompte 2010), la Taxe Foncière pour la Zone d'Activités de la Hardt, etc.

Enfin, Dans le cadre du code des marchés Publics, lorsqu'une avance est versée à l'entreprise titulaire du marché (art 87 CMP), l'instruction comptable M14 prévoit l'imputation à l'article 238 (Avances versées sur commande). Lorsque le seuil des 80% du marché est atteint, l'entreprise rembourse cette avance. Cela se traduit, en comptabilité, par l'émission d'un titre d'ordre au compte 238 et d'un mandat d'ordre au compte d'imputation de l'opération concernée. Afin de permettre la passation de ces écritures il y a lieu d'ouvrir des crédits au chapitre 041 **dépenses** et **recettes** pour un montant de 50.000 euros.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables,

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise

L'inscription de crédits au Budget 2010, ainsi qu'il suit :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
1641 – Emprunt en Euros	Emprunt pépinière		+ 1 500 000,00 €
1641 – Emprunt en Euros	Remboursement capitaux	+ 250 000,00 €	
23137 – Pépinière	Crédits nouveaux	+ 1 000 000,00 €	
021	Virement à la section d'investissement		- 250 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		1 250 000,00 €	1 250 000,00 €
FONCTIONNEMENT			
023	Virement de la section de fonctionnement	- 250 000,00 €	
611 – 011 – Prestation de services	Crédits nouveaux	+ 50 000,00 €	
61522 – 011 – Bâtiment	Crédits nouveaux	+ 10 000,00 €	
6156 – 011 – Maintenance	Crédits nouveaux	+ 10 000,00 €	
6135 – 011 – Location mobilière	Location véhicule pépinière	+ 5 000,00 €	
6262 – 011 – Frais de télécommunication	Abonnement fibre optique – « La Ruche »	+ 10 000,00 €	
63512 – 011 – Taxes foncières	Zone de la Hardt – 3 ^{ème} tranche	+ 5 000,00 €	
63513 – 011 – Autres impôts locaux	TLE Fessenheim (1 ^{er} acompte 2010) – « La Ruche »	+ 10 000,00 €	
6413 – 012 – Personnel non titulaire	Nouvelle embauche	+ 40 000,00 €	

6454 – 012 – Cotisations	Assedic	+ 10 000,00 €	
6611 - 66 – Intérêts des emprunts	Intérêts emprunts 2010	+ 100 000,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
23137 - 041	Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	+ 50 000,00 €	
238 - 041	Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section		+ 50 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		50 000	50 000

7. Dispositif de soutien aux formations

Rapporteur : Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Le Conseil communautaire a engagé une politique d'incitation à la formation des particuliers et des bénévoles associatifs, membres d'associations locales. Il est proposé de revoir le versement de cette aide spécifique suivant les modalités proposées ci-dessous :

Attributaires	Montant de l'aide	Modalités
Associations locales	Coût du stage ou de la formation si le montant est inférieur à 30 € 30 € si le montant du stage ou de la formation est compris entre 30 et 100 € Un tiers du coût du stage ou de la formation si le montant est supérieur à 100 €, avec un plafond d'aide de 150 €	Par an et par bénévole associatif, membre d'une association locale

Particuliers	<p>Coût du stage ou de la formation si le montant est inférieur à 30 €</p> <p>30 € si le montant du stage ou de la formation est compris entre 30 et 100 €</p> <p>Un tiers du coût du stage ou de la formation si le montant est supérieur à 100 €, avec un plafond d'aide de 150 € (hors stage de base BAFA et BAFD)</p> <p>150 € (forfait) pour un stage de perfectionnement BAFA & BAFD</p>	Par an et par habitant de la CCER
--------------	--	-----------------------------------

L'aide de la Communauté de communes sera attribuée sur la base de critères permettant de s'assurer de l'assiduité aux formations ou stages et du paiement de l'organisme formateur.

Ce dispositif de soutien ne rentrera pas en vigueur pour des formations et stages organisés et/ou en partie financés directement par la Communauté de communes (animation UCPA par exemple).

Il sera également modulé en fonction des participations versées par les autres organismes (CAF, comité d'entreprises...) afin de ne pas dépasser le coût de la dépense engagée par le bénéficiaire.

Une attestation sur l'honneur sera demandé à chaque particulier afin qu'il s'engage à ne pas bénéficier du cumul des aides de la communauté de communes et qu'il fournisse les montants des autres participations qu'il perçoit.

Les membres du personnel de la Communauté de communes et leurs ayants droits sont éligibles à ce dispositif.

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Décide

D'attribuer une aide aux particuliers et aux associations locales pour leurs bénévoles associatifs suivants les conditions énumérées ci-dessus.

De verser ces soutiens sur présentation des justificatifs de paiement et attestations de formation ou de stage ainsi que d'une attestation sur l'honneur de non cumul des aides intercommunales et d'informations sur les autres participations perçues.

Observations : pour mémoire, voici rappelés ci-dessous les autres soutiens apportés par la Communauté de communes :

Attributaires	Montant de l'aide	Modalités
Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) gérés par une commune ou sous forme associative	30 €	Par an et par enfant habitant la CCER Structures communales ou associatives de la CCER <u>ou hors territoire</u>
UP Régio	50 €	Par an et par habitant la CCER Tarif réduit des stages et formations pour les habitants de la CCER

Des conventions de financement avec les CLSH concernés et l'UP Régio permettront de formaliser ce partenariat financier de la Communauté de communes. Un courrier sera adressé systématiquement à chaque personne qui participe aux stages ou formations de l'UP Régio ou parent dont l'enfant est placé en CLSH afin de rappeler l'engagement financier de la Communauté de communes envers les structures précitées.

8. Ressources humaines

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

8.1. Renouvellement du Contrat à Durée Déterminée (CDD) d'un collaborateur

M. le Président informe que le contrat à Durée Déterminée (CDD) de M. Yannick SCHWEBEL, chargé de développement économique, arrive à échéance le 9 novembre 2010.

Vu la qualité du travail réalisé par M. Yannick SCHWEBEL qui donne entière satisfaction, il est proposé de renouveler ce contrat pour une nouvelle période d'un an.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Décide

De renouveler le Contrat à Durée Déterminée de M. Yannick SCHWEBEL pour une durée d'un an avec effet au 10 novembre 2010

Et

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer tout document y relatif.

8.2. Transformation d'un poste de contractuel de CDD en CDI

M. Thomas GRUNENWALD a été embauché le 1^{er} octobre 2004 en tant que chargé de développement contractuel.

Suite à une période d'emploi permanent de six années consécutives en qualité de non titulaire sur la base des dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, M. Thomas GRUNENWALD peut prétendre à la transformation de son contrat en Contrat à Durée Indéterminée (CDD). En effet, la loi du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique, interdit d'employer pendant plus de 6 ans des agents en CDD. Ces agents doivent se voir proposer un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à l'issue de cette durée, en cas de reconduction du contrat. Vu la qualité du travail réalisé par M. Thomas GRUNENWALD qui donne entière satisfaction, il est proposé de reconduire son contrat, le transformant par la même occasion en CDI, avec effet au 1er octobre 2010.

La rémunération de Monsieur GRUNENWALD sera réévaluée par la même occasion, par référence au 4^{ème} échelon du grade d'attaché territorial Indice Brut 466 – Indice Majoré 408, avec maintien du régime indemnitaire antérieur d'IFTS.

Le Conseil est invité à autoriser le renouvellement du contrat de Monsieur Thomas GRUNENWALD avec effet au 1^{er} octobre 2010 aux conditions mentionnées ci-dessus.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Décide

De renouveler le contrat de M. Thomas GRUNENWALD en le transformant en Contrat à Durée Indéterminée avec effet au 1^{er} octobre 2010.

Et

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer tout document y relatif.

8.3. Animatrice transfrontalière : embauche

Le poste d'animatrice transfrontalière de catégorie B, vacant depuis le 30 août sera pourvu le 1^{er} octobre par Mme Sandra SCHLEGEL. Elle avait occupé ce poste pendant les deux mois d'arrêt maladie de l'agent en poste, aux mois de mai et de juin 2010. Actuellement en fonction à la communauté de communes de Guebwiller, Mme Sandra SCHLEGEL a posé sa candidature pour ce poste, plus en adéquation avec sa formation et ses expériences professionnelles.

La qualité du travail réalisé durant ce deux mois de remplacement et sa motivation ont été déterminant dans le choix de cette candidature.

Elle bénéficiera d'un Contrat à Durée Déterminée (CDD) d'un an renouvelable avec prise d'effet au 1^{er} octobre 2010.

L'agent sera mis à disposition du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) par la Communauté de communes, pour 50 % de son temps de travail. Le GLCT remboursera 50% du coût du poste de l'agent à la Communauté de communes. Une convention de mise à disposition sera signée par les deux parties.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Prend acte de cette embauche

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de l'agent avec le Groupement local de Coopération Transfrontalière (GLCT) et tous les documents y relatifs.

8.4. Animatrice polyvalente de la pépinière d'entreprises « la Ruche » : embauche

Après analyse des différentes candidatures réceptionnées, il est proposé de confier ce poste à Mme Carole FRITZ, suite à sa lettre de motivation et plusieurs entretiens.

Le Conseil communautaire

Prend acte de cette embauche

Et

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer tout document y relatif.

9. Divers

Etat des emprunts communaux et intercommunaux : à titre d'information, un état est transmis à tous les délégués communautaires au 1^{er} octobre 2010 (voir annexes). La ligne de trésorerie de 1 000 000 € sera remboursée avec le déblocage des deux prêts contractés par la CCER auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement des opérations de la 3^{ème} tranche Zone d'Activités de la Hardt et la Pépinière d'entreprises.

Coopération intercommunale : La réunion relative à la demande de retrait dérogatoire de la commune de Balgau se déroulera dans les bureaux de la Préfecture du Haut-Rhin le 29/09 à 9h30.

Compte-rendu du comité consultatif environnement : Une réunion a eu lieu le 16 septembre 2010.

En ce qui concerne la déchèterie intercommunale à Munchhouse : le bois a été évacué vers un centre de retraitement. Il est rappelé que les gravats sont à déposer désormais à la plateforme Harthlé uniquement. Cette information sera réinsérée dans le magazine de la Communauté de communes et les flashs communaux.

L'évolution des tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles montrent une légère baisse des tonnages collectés (moins 1 tonne / mois sur période équivalente).

Compte-rendu du comité consultatif piscine : Une réunion a eu lieu le 16 septembre 2010.

Les membres du comité ont fait le constat du « dérapage » du montant des travaux par rapport au coût d'objectif de l'opération. Le coût de fonctionnement sera plus finement examiné pour avoir celui d'un équipement équivalent au projet actuel. La gestion des animations (aquagym, bébés nageurs...) par les clubs de natation semble préférée afin de limiter le recours au personnel qui augmente les charges de l'équipement.

Missions locales : les données de fréquentation du service montrent une augmentation du nombre de jeunes accueillis ainsi que le nombre d'entretiens individuels par jeune sur le premier semestre 2010 par rapport aux périodes antérieures depuis la mise en place de ce service en 2008.

Contractualisation avec le Département du Haut-Rhin : Le Département du Haut-Rhin a transmis la synthèse du Contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin. Des exemplaires sont disponibles à l'accueil de la Communauté de communes.

Plate-forme d'Initiative Locale (PFIL) : la Communauté de communes a été destinataire du rapport d'activités 2009 de la PFIL.

ADCF : En complément de la délibération prise lors du Conseil communautaire du 28 juin 2010, il est précisé que la liste des élus et agents de la Communauté de communes inscrits au congrès de l'ADCF est la suivante :

- M. André ONIMUS
- M. Frédéric GOETZ
- M. Pierre ENGASSER
- Mme Emmanuelle PARANT
- M. Thomas GRUNENWALD
- M. Fabrice KRIEGER

Le Conseil en prend acte.

10. Informations

Natura 2000 : réunion de présentation et de validation du diagnostic complet du site Natura 2000 (ZPS Forêt de la Hardt, le 28 septembre 2010 à 9 heures 30.

Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon : réunion de la commission Plan Climat le 6 octobre 2010 à 18 heures 30 à Ensisheim.

Le prochain comité directeur se tiendra le 28 octobre 2010 à 18 heures à Ensisheim.

Observations : Deux réunions d'informations des élus du territoire de la CCER sont prévues à la Ruche : le **jeudi 21 octobre à 18h30** : « *j'économise l'énergie dans ma commune* » et le **jeudi 25 novembre à 18h30** : « *les clés des économies : le bâtiment basse consommation* »

AMHR : Réunion sur le thème du « TGV Rhin-Rhône : de nouvelles proximités pour les territoires » le 9 octobre 2010 à Mulhouse.

93^{ème} congrès des Maires et Présidents de Communautés de France du 23 au 25 novembre 2010 à Paris. Le thème est le suivant : « Demain, quel rôle et quels moyens pour les communes et leurs intercommunalités ».

CLIS : réunion le 11 octobre 2010 à 14 heures à Colmar.

ADCF : rappel 21^{ème} convention du 13 au 15 octobre 2010 à Dijon. Le programme du colloque est disponible très étoffé et aborde les grands thèmes d'actualités de l'intercommunalité ou sujet de fond.

10^{ème} anniversaire des crèches-halte-garderies : lettre de remerciement de l'association à la CCER.

Tour de table

Mme Christine VEILLARD : rappelle aux mairies membres qu'elle a communiqué le courriel auquel toute demande d'informations et tout questionnement relatif aux opérations comptables doivent être adressés. Une convention de dématérialisation des payes vient d'être signée par M. le Président. Enfin, en information, le « Trésor Public » devient « Centre de Finances Publiques » au 15 novembre prochain.

M. François BERINGER : pose la question de la maintenance des défibrillateurs.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie l'ensemble des personnes qui ont préparé cette réunion et clôt la séance à 22 h 00.

Les membres présents:

Le Président

Le Vice Président

Le Vice Président

André ONIMUS

Patrice WALTISPERGER

Pierre ENGASSER

Le Vice Président

Le Vice Président

La Vice Présidente

Henri MASSON

Frédéric GOETZ

Agnès KIEFFER

Philippe HEID

François BERINGER

Bernard BRUN

Pierre RENTZ

Fabienne STICH

François WASSMER

Agnès MATTER-BALP

Christophe BITARD

Cédric LEPAUL

Jean GOETZ

Florent OTT

Mario HEGY

Membres excusés:

MM. Etienne SIGRIST, Cyrille LHUILLIER, Eric MICHELAT, Mario HEGY

Procurations:

M. Etienne SIGRIST à Mme Fabienne STICH

M. Cyrille LHUILLIER à M. Philippe HEID

M. Eric MICHELAT à M. Henri MASSON

M. Mario HEGY à Mme Agnès KIEFFER

Etaients invités par ailleurs:

M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé

Mme Christine VEILLARD, trésorier de Blodelsheim, excusée

Personnel présent:

M. Fabrice KRIEGER